COMMENT BÉNÉFICIER DES 50 € D'APPLIS OFFERTS SUR MARKETPLACE ?

1. Achetez entre le 15/05/2012 et le 30/06/2012 en France Métropolitaine un Smartphone Nokia Lumia 610, Nokia Lumia 710, Nokia Lumia 800 ou Nokia Lumia 900. Nokia vous offre une carte de paiement prépayée Cartavenue® créditée d'un montant de 50 euros à dépenser sur Marketplace, selon les conditions décrites ci-dessous.

2. Remplissez le bulletin ci-dessous en majuscules ou indiquez vos coordonnées complètes sur papier libre.

3. Joignez impérativement au bulletin ou au papier libre :

• l'original de la facture entière démontrant votre achat d'un Smartphone Nokia Lumia 610, Nokia Lumia 710, Nokia Lumia 800 ou Nokia Lumia 900, document sur lequel vous aurez entouré le nom de l'enseigne où votre achat a été effectué, la date de votre achat et la référence de votre téléphone Nokia.

• l'original de la vignette B du code IMEI situé sur le côté de la boîte de votre Smartphone Nokia Lumia 610, Nokia Lumia 710, Nokia Lumia 800 ou Nokia Lumia 900.

4. Envoyez l'ensemble des éléments de votre dossier dans une enveloppe suffisamment affranchie avant le 15/07/2012 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Offre NOKIA Marketplace : 50 € d'applications offertes sur votre Cartavenue®
Custom Promo n° A21973
13102 ROUSSET CEDEX

5. Vous recevrez votre carte de paiement prépayée Cartavenue® dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la réception de votre dossier conforme. Pour toute question sur votre remboursement ou le suivi de votre dossier, appelez **le 0 970 805 100 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. La référence de l'opération à rappeler est le 21973**.

Nom : .....
Prénom : .....
Date de naissance : ...../...../.....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....
N° de téléphone portable : .....
Adresse e-mail : .....@.....

NB : Cette adresse ne sera pas transmise à des tiers. Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour bénéficier de l'offre.

* Offre promotionnelle réservée aux particuliers permettant d'obtenir une carte de paiement prépayée Cartavenue® créditée d'un montant de 50 € pour l'achat d'un Smartphone Nokia Lumia 610, Nokia Lumia 710, Nokia Lumia 800 ou Nokia Lumia 900 effectué entre le 15/05/2012 et le 30/06/2012, dans les conditions définies ci-après. Liste des enseignes participantes disponible sur lesoffresnokia.fr. La demande de remboursement est à effectuer avant le 15/07/2012 (cachet de la poste faisant foi). Seules les demandes comportant l'ensemble des pièces et informations demandées par Nokia seront prises en compte. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 15/09/2012. Expédition de la carte de paiement prépayée Cartavenue® au client dans un délai de 6 à 8 semaines suivant la réception de la demande dûment complétée. La Carte de paiement prépayée Cartavenue® est utilisable pendant 12 mois à compter de sa date d'émission. A l'expiration de ces 12 mois, la Carte n'est plus utilisable. Les Conditions Générales d'Utilisation vous seront envoyées avec la carte, ou sont disponibles sur www.prepaid.citi.com/nokialumia. Offre limitée à une demande de remboursement par personne (même nom, prénom et adresse postale). Nokia se réserve le droit discrétionnaire de suspendre, modifier ou/et annuler la présente offre de remboursement en cas de nécessité. En adressant sa demande le client accepte que toutes vérifications de ses coordonnées puissent être effectuées par Nokia, et reconnaît que les informations demandées sont obligatoires pour pouvoir bénéficier de l'offre. Ces informations sont destinées à Nokia uniquement et ne seront pas transmises à des tiers. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation de ses données personnelles auprès de Nokia France – Service Customer Care – Parc du Millénaire II – 35, rue de la Gare – 75019 Paris (remboursement du timbre sur demande, au tarif lent en vigueur). **DAS Nokia Lumia 610 : 0,83 W/kg ; DAS Nokia Lumia 800 : 0,94 W/kg**. Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Photos non contractuelles. YouTube est une marque déposée de Google Inc. Les autres noms de produits et de sociétés mentionnés sont des marques déposées ou des noms commerciaux appartenant à leurs propriétaires respectifs. Nokia est une marque de Nokia Corporation. Microsoft®, Windows® et le logo Windows® sont des marques déposées des compagnies du groupe. Tous droits réservés. © Microsoft Corporation. © 2012 Nokia. R.C.S. Paris B 493271522.